

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2021-12-24-001

du 24 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

MODIFICATIONS

EGA04556

AUDICOM OUTRE-MER

S.A.R.L. au capital de 8800 €
Siège social : 21 bâtiment Europa
Résidence Les Jardins de la Madeleine
97300 CAYENNE
RCS CAYENNE 750644635.

Démission pour ordre de M. BARBISAN Jean-Marc :

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 25/07/2013 adressée à la société AUDICOM OUTRE-MER, M. BARBISAN Jean-Marc a fait part de sa démission pour ordre de ses fonctions de Gérant à compter du 25/10/2013. Modification au RCS de CAYENNE.

EGA04557

J.F.

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 2, allée des Embruns
Résidences Tatous - Bâtiment B
97300 CAYENNE
811 115 963 RCS CAYENNE

Les associés, par AGE du 14/08/2020, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L 223-42 du Code de commerce. Modification au RCS de Cayenne.

EGA04558

CAEXGEO

SAS au capital de 1000€
Siège social : 6, avenue des Plages
97354 REMIRE-MONTJOLY
480 048 818 RCS CAYENNE

Transfert de siège social même département

Par décisions du 29/03/2022 l'associée unique a décidé de transférer le siège social de la société au 6 avenue des Plages 97354 REMIRE MONTJOLY à compter du 29/03/2022. Modifications au RCS de Cayenne.

EGA04559

VIMA

Société civile immobilière
Au capital de 300 000 euros
Siège social : 31, avenue Docteur Mogès
97354 REMIRE-MONTJOLY
432 462 927 RCS CAYENNE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2022, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 31 avenue Docteur Mogès - 97354 REMIRE-MONTJOLY au 19 rue des Pêcheurs - 22610 PLEUBIAN à compter de ce jour et de modifier l'article des statuts en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Saint-Brieuc

pour avis

EGA04550

NOFRAYANE

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 750.000 €
Siège social :
Parc d'activité de Matoury BP 1166
97351 MATOURY
334 343 738 R.C.S. Cayenne

Suivant procès-verbal en date du 15 février 2022, l'associé unique a décidé,

en conséquence du contrôle de légalité et de conformité du greffier du Tribunal de Commerce de Cayenne, de régulariser le libellé exact de l'adresse du siège social tel que suit :

Lieu Dit Parc d'Activités Parkway
9 rue Yayamadou
CS 21106
97351 MATOURY.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cayenne.

Pour avis

EGA04551

SODIM GUYANE

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 100.000 €
Siège social :
Parc d'activité de Matoury BP 1166
97351 MATOURY
805 121 084 R.C.S. Cayenne

Suivant procès-verbal en date du 15 février 2022, l'associé unique a décidé, en conséquence du contrôle de légalité et de conformité du greffier du Tribunal de Commerce de Cayenne, de régulariser le libellé de l'adresse du siège social comme suit :

Lieu-dit Parc d'Activités Parkway 9 rue Yayamadou
CS 21106
97351 MATOURY.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cayenne.

Pour avis

MARCHÉ PUBLIC

EGA04562



Portant sur la demande d'autorisation environnementale relative à la déclaration d'antériorité valant régularisation du rejet d'eaux pluviales Quartier de la Madeleine dans le cadre de la construction d'une structure multi-accueil de 30 berceaux sur la commune de Cayenne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Préfet de Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du **lundi 9 mai 2022 au mardi 24 mai 2022**, relative à la régularisation du rejet d'eaux pluviales Quartier de la Madeleine dans le cadre de la construction d'une structure multi-accueil de 30 berceaux sur la commune de Cayenne, au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau.

Le maître d'ouvrage est la direction d'infrastructure de la défense (Ministère

des Armées). La personne en charge de ce dossier est M. Claude POITEVIN - claudel1.poitevin@intradef.gouv.fr - 05 94 39 20 52 - Quartier de la Madeleine - 97 306 CAYENNE.

Le service instructeur est le groupe des inspections spécialisées, pôle environnement du contrôle général des armées. La personne en charge du dossier est la pharmacienne cheffe des services Mme Martine ROSSET - martine.rosset@intradef.gouv.fr - 09 88 68 22 79.

Le président du tribunal administratif de Guyane, par décision n°E22000006/97 en date du 16/03/2022, a désigné M. René-Claude MINIDOQUE en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique le dossier sera consultable :

- à la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne, 21 Boulevard de la République, du lundi au vendredi de 8h à 14h ;

- sur le site dématérialisé : <http://regularisation-rejet-eaux-pluviales-cayenne.enquetepublique.net>

- sur le site internet des services de l'État en Guyane : www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2022

Le dossier comprend notamment :

- le dossier de demande d'autorisation environnementale ;

- l'avis de la direction générale des territoires et de la mer (DGTM), direction de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DEAAF), du 22 décembre 2020 et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à cet avis du 19 octobre 2021 ;

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à la mairie de Cayenne à l'adresse susmentionnée ;

- sur le registre dématérialisé : <http://regularisation-rejet-eaux-pluviales-cayenne.enquetepublique.net>

- par courriel : regularisation-rejet-eaux-pluviales-cayenne@enquetepublique.net ou dga-djc-enquetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr

- sur le site internet des services de l'État en Guyane : <https://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2022> via l'onglet « Réagir à cet article » ;

- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur M. René-Claude MINIDOQUE - Direction du Juridique et du Contentieux - Bâtiment HEDER - RDC - Rue Élisa ROBERTIN - 97 307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique et au plus tard le mardi 24 mai 2022, avant la fermeture de la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations envoyées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le mardi 24 mai 2022.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne au cours de deux permanences :

- Lundi 9 mai 2022 de 8h à 12h
- Mardi 24 mai 2022 de 10h à 14h.

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la participation à cette enquête devra se faire dans le respect des mesures d'hygiène dites « gestes barrières » et de distanciation sociale ainsi que, le cas échéant, des modalités pratiques mises en place par la mairie.

Au terme de ces procédures, le ministre des Armées sera en mesure de statuer sur la demande d'autorisation environnementale relative à la déclaration d'antériorité valant régularisation du rejet d'eaux pluviales Quartier de la Madeleine dans le cadre de la construction d'une structure multi-accueil de 30 berceaux sur la commune de Cayenne, au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les

conclusions seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville de la mairie de Cayenne, 1 rue de Rémire - 97 300 Cayenne. Ce même rapport, avec ses conclusions motivées, sera consultable pendant un an sur le site internet suivant : www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2022

Cayenne, le 15 avril 2022

Le Préfet

Une annonce légale

à publier

en Guyane ?

Saisissez la en ligne

www.lapostille.fr

24 H / 24

7 Jours / 7

Paiement sécurisé